



## **RÈGLEMENT DU 16<sup>ème</sup> SALON**

**LE 6 DÉCEMBRE 2026**

**Article 1 :** Ce salon est organisé par l'Association Philatélique et Cartophile de Milly la Forêt et Environs. Le présent règlement s'appliquera à chaque exposant (particulier, négociant, association).

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de ce règlement.

**Article 2 :** Les réservations devront obligatoirement être accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de "APCME". Le chèque sera présenté à l'encaissement le jour suivant la manifestation. Les désistements devront être dûment justifiés.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription.

**Article 3 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en avoir à justifier le motif.

Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements qui ne seront pas occupés à partir de 9 heures.

**Article 4 :** Les locaux seront ouverts au public le dimanche de 8h30 à 17h30.

L'entrée est gratuite.

Les exposants pourront installer leur matériel à partir de 7h00 et ne devront pas procéder à leur retrait avant l'heure de la fermeture au public.

**Article 5 :** Les objets exposés restent sous la responsabilité des exposants, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation et déclarent être couverts par leur propre assurance.

**Article 6 :** Il est interdit de fumer dans la salle d'exposition.

Le Président du Comité d'organisation

Dominique BIDAULT